

Décision n°2026-07-prix

Relative à l'attribution des prix 2024-2025_majors promo Master II
« délinquance financière et compliance »_Faculté de Droit et de Science
Politique (FDSP)

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoir au Président de l'Université en matière de remise de prix,
- Vu** la décision du Conseil de la Faculté Droit et de Science Politique en date du 28 janvier 2026,

Considérant la volonté du Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique de récompenser le major de la promotion du parcours Master II « délinquance financière et compliance » 2024-2025, Madame Nelly COLLONGUES-DUFOULEUR, lors de la remise de prix prévue le 13 mars 2026, à Aix-en-Provence, Amphithéâtre Portalis,

Considérant le caractère favorable de la décision du Conseil de la Faculté de Droit et de Science Politique, en sa séance du 28 janvier 2026, portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Dans le cadre de la remise des prix pour l'année universitaire 2024/2025, de la Faculté de Droit et de Science Politique, est approuvée l'attribution du prix, d'un montant de 300€ (trois cents euros), afin de récompenser Madame Nelly COLLONGUES-DUFOULEUR, majeure de promotion du Master II parcours « délinquance financière et compliance ».

Cette remise des prix est prévue le 13 mars 2026 à Aix-en-Provence, Amphithéâtre Portalis.

Article 2 :

Le montant de ce prix est prélevé sur la ligne budgétaire : 9110 ADDN.

Article 3

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 4 mars 2026

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : 13 AVR. 2026

Transmise au Recteur de la région académique le : 13 AVR. 2026